

# COMPLÉMENTARITÉ

## LIVRET A SE CONSTITUER UNE RÉSERVE D'ARGENT

- + Épargne non fiscalisée
- + **DISPONIBILITÉ DU CAPITAL :** immédiate et par le parent si l'enfant est mineur
- + **LA GARANTIE DU CAPITAL**

## ASSURANCE VIE DÉDIÉE AUX ENFANTS MILLEVIE INITIALE 2 PRÉPARATION DE L'AVENIR DE SON ENFANT/PETIT ENFANT

- + Fiscalité<sup>(1)</sup> privilégiée de l'Assurance Vie
- + **DISPONIBILITÉ DU CAPITAL :** rachats possibles par l'enfant à 18 ans (si pas de pacte adjoint). Les représentants légaux du mineur peuvent également effectuer un rachat avant les 18 ans de l'enfant (sauf si pacte adjoint avec dispositions contraires)
- + **POTENTIEL DE RENDEMENT**
- **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL**
- MODE DE GESTION :**
  - Pas de sécurisation progressive
  - + Gestion libre avec fonds en euros
  - + Options d'arbitrages automatiques

## ASSURANCE VIE CONSTITUTION D'UN CAPITAL, ÉTUDE DES ENFANTS, TRANSMISSION D'UN PATRIMOINE FINANCIER, ACHAT IMMOBILIER

- + Fiscalité<sup>(1)</sup> privilégiée de l'Assurance Vie
- + **DISPONIBILITÉ DU CAPITAL<sup>(2)</sup> :** rachat possible par les représentants légaux si l'enfant est mineur
- + **POTENTIEL DE RENDEMENT**
- **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL**
- MODE DE GESTION :**
  - + Gestion déléguée
  - + Gestion libre avec Fonds en euros
  - + Options d'arbitrages automatiques

## PLAN ÉPARGNE MILLEVIE AVENIR CLIMAT PRÉPARATION DE L'ENTRÉE DANS LA VIE D'ADULTE

- + Épargne exonérée par imposition<sup>(1)</sup>
- **DISPONIBILITÉ DU CAPITAL :** uniquement par l'enfant à sa majorité et ancienneté du contrat  $\geq 5$  ans
- + **POTENTIEL DE RENDEMENT**
- **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL**
- MODE DE GESTION :**
  - + Sécurisation progressive
  - + Avec la sécurisation progressive, l'exposition au risque diminue avec le temps
  - + **SPÉCIFICITÉ :** permet aux jeunes de concilier épargne et préoccupations environnementales
- SPÉCIFICITÉ :** au terme du contrat (30 ans du souscripteur), les fonds seront versés sur son RIB. Besoin d'un produit réceptacle.

(1) Selon les conditions et limites des dispositions fiscales en vigueur. (2) Sous réserve de l'accord du bénéficiaire acceptant ou du créancier garanti le cas échéant.

MILLEVIE Initiale 2 est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

Millevie Avenir Climat est un Plan d'épargne avenir climat sous forme de contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.